

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Association Handitoit Provence - Subvention de fonctionnement au titre de 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 125 000 € à l'association « Handitoit Provence » pour contribuer au fonctionnement général de l'association ainsi qu'au fonctionnement de la « Plateforme régionale pour le logement adapté » pour les actions menées sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle type approuvé par la délibération n°122 du 27 juin 2014.

La dépense d'un montant de 125 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 52, nature 6574 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée